

# CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—Le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS  
Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992

## DOSSIER L'ENERGIE EN BRETAGNE



### Le Comité Régional C.G.T. de Bretagne interpelle le Préfet de Région au travers d'une *lettre ouverte*

Depuis plusieurs années la CGT alerte, à tous les niveaux, sur la situation critique de la Bretagne en matière d'approvisionnement électrique et des risques réels de rupture d'alimentation, du simple fait de l'augmentation de la consommation bretonne, supérieure à la moyenne nationale.

La Bretagne a fait partie des régions les plus touchées, lors de l'incident du 4 novembre lié aux difficultés allemandes, avec plus de 500 000 usagers coupés. Les pannes répétitives sur la centrale de Cordemais ont mis tous les signaux au rouge.

Dans les années 2005/2006, des difficultés liées au manque de production se faisaient déjà fortement ressentir. Ainsi la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Brest réclame un moyen de production adapté en pointe Bretagne. Si la presse informe sur les faits les plus marquants, il n'en demeure pas moins, qu'au quotidien, les risques de rupture d'alimentation sont permanents en cette saison. La clémence de la météo n'est qu'une trêve. Dès le retour à des températures hivernales, les risques de rupture seront réels.

Le manque d'investissement amène les Directions de RTE (Réseau Transport Electricité), malgré leurs appels aux économies d'énergie, à envisager le délestage partiel ou total de la Bretagne si la centrale de Cordemais n'est pas rétablie complètement. Déjà, la conséquence la plus grave, c'est la rupture avec le développement économique de la Bretagne. Aujourd'hui, des industriels ne peuvent s'implanter en Bretagne faute de garantie durable sur la qualité d'alimentation électrique.

Le Conseil Régional a lancé en 2006 des groupes de travail sur la politique énergétique, dans toutes ses composantes, pour la Bretagne afin d'établir un plan d'action. Ces travaux mettent en lumière les moyens à mettre en œuvre et la hiérarchie des décisions en fonction des choix opérés, certains se révélant limités, voire dangereux pour l'égalité de traitement des populations. La fin de la péréquation tarifaire provoquera une facture plus élevée pour les Bretons et, sans nul doute, un exode industriel vers d'autres régions plus attractives en terme de coût et de qualité électrique.

Pour la CGT, sans opposer les différents modes, l'urgence est la réalisation d'un nouveau moyen de production en pointe Bretagne de l'ordre de 800MW minimum, capable d'alimenter le réseau en permanence. De même, il convient de rénover et de renforcer les réseaux Transport Haute Tension (225kV) et Très Haute Tension (400kV), notamment par le bouclage du réseau 400 kV par le nord breton.

Au moment où les pressions se font de plus en plus précises pour tout libéraliser, la gravité de la situation de la Bretagne nécessite une décision rapide de l'Etat, qui a en charge l'élaboration et la mise en place du PPIE (Plan pluriannuel des investissements électriques), toujours sous estimé pour la Bretagne. C'est pourquoi nous sollicitons une rencontre dans les plus brefs délais.

Rennes le 18 janvier 2007

### Approvisionnement électrique dans l'ouest : RTE n'exclut pas des coupures

NANTES, 12 déc 2006 (AFP)

Réseau de transport d'électricité (RTE) a averti mardi que le "risque de coupures d'électricité ne peut être écarté" dans le grand ouest de la France suite à l'arrêt partiel de la centrale thermique de Cordemais (Loire-Atlantique) endommagée lors de la tempête de vendredi.

"A l'horizon de cette semaine, cette avarie ne devrait pas créer de risque particulier car les températures sont clémentes. Mais s'il y avait une vague de froid sur l'ouest ou un aléa supplémentaire sur la production d'électricité sur le territoire, la situation pourrait s'avérer beaucoup plus problématique et le risque de coupures ne peut être écarté", a déclaré à l'AFP Jean-Paul Goussard, directeur de RTE pour l'Ouest.

"Sans attendre, RTE prépare des mesures adaptées pour limiter les conséquences de cette éventualité", a-t-il ajouté.

EDF a prévenu lundi dans un communiqué que la remise en service des deux unités de production endommagées à Cordemais devrait prendre un mois.

Le territoire concerné par le risque de coupures électriques recoupe les quatre départements bretons ainsi que la Loire-Atlantique et la Vendée, "des départements fortement déficitaires en production électrique", a précisé M. Goussard.

"Les coupures éventuelles seraient des coupures maîtrisées. RTE demanderait les délestages aux distributeurs sous l'égide des préfetures", a-t-il souligné.

EDF a appelé lundi ses clients bretons à modérer leur consommation d'électricité dans le mois à venir en raison de l'arrêt partiel de la centrale thermique de Cordemais suite à des dégâts provoqués par la chute d'une grue.

Ces recommandations "vont dans le sens de la limitation des risques", a estimé RTE.

## Le grand ouest toujours en limite de rupture

Depuis plusieurs années, il est apparu clairement qu'en Bretagne, les difficultés du passage de l'hiver sont liées directement à l'augmentation de la consommation des usagers. Les défaillances des centrales E.D.F. ou autres producteurs ainsi que du réseau transport aggravent la situation.

En France, la distance moyenne entre une centrale de production électrique et le consommateur final est de 80 km. En Bretagne, cette distance atteint les 300 km – entre la centrale de Cordemais et Brest. L'électricité a des contraintes fortes qui imposent la mise en œuvre d'importants matériels pour compenser, dans certaines limites, ces distances entre un producteur et le consommateur. Il s'agit par exemple de batteries de condensateurs ou compensateurs statiques (CSPR) qui ne font en général que repousser l'échéance critique de 2 à 3 années.

Concernant le Grand Ouest, la difficulté d'alimentation électrique se focalise sur la région Bretagne à laquelle il s'agit d'ajouter la Loire-Atlantique et la Vendée. Des difficultés apparaissent également au nord des Pays de la Loire, dans la zone de Laval. Ces dernières devraient être résolues par l'injection de la ligne 400 Kv Cotentin/Maine évacuant l'électricité de Flamanville.

Pour en revenir à la zone Bretagne, en l'état, il n'est pas sérieux de considérer la centrale hydraulique de Guerlédan, proche de Pontivy, du fait de sa très faible capacité de production (30 MW). Il en est de même pour la Centrale marémotrice de la Rance. Si elle fournit une puissance non négligeable de 240 MW, il n'en demeure pas moins qu'elle est liée aux marées, avec ses moments de non-production inhérente.

Quant aux Centrales de Brennilis et Dirinon, proches de Brest et qui fonctionnent au fuel léger (490 Mw), il n'est pas plus opportun de les considérer, dans le cadre d'une alimentation normale, car l'objectif était de les faire fonctionner uniquement en pointe. Le coût du kWh fourni est prohibitif car issu du pétrole raffiné, producteur de gaz à effet de serre.

La Bretagne n'est autonome qu'à environ 5 % en électricité. La situation géographique bretonne, péninsule de « l'hexagone », la met stratégiquement dans une situation où l'électricité ne peut venir que par le côté Est, principalement de Cordemais qui tient à bout de bras notre région.

En 2003 la consommation annuelle de l'Ouest (Bretagne Loire-Atlantique et Vendée) s'est élevée à 28,6 TWh, soit 6,7% de la consommation française.

Sur le Grand Ouest, l'augmentation régulière du niveau des pointes de consommation est indéniable.

Les hypothèses de croissance de la demande sont supérieures à la moyenne nationale de 0,1 à 0,2% en raison de la croissance démographique et du développement de l'agroalimentaire.

En consommation instantanée, si le niveau est supérieur à 6,3 GW, les délestages se feront à titre préventif avant même la perte d'une ligne. Le maximum a été atteint le 28 février 2006 avec 6,05 GW, très proche de la limite de rupture. Si le réseau perd une ligne THT (Très Haute Tension) et, en parallèle, le pic de consommation instantanée excède 5,4 GW, les délestages s'opéreront immédiatement. RTE déclare que le risque de délestage sera atteint dès 2010. Or, la situation empire plus vite que prévu !

Chacun comprend donc que les moyens de production stagnant et la consommation augmentant, le déséquilibre va s'accroître et risque de provoquer une rupture de l'alimentation bretonne.

En résumé :

**Techniquement** : Nous manquons d'électrons en Bretagne.

**Financièrement** : Nous avons les coûts de production électrique les plus chers de France.

**Juridiquement** : Si la solidarité française (péréquation tarifaire des coûts de l'électricité et de son transport) est supprimée, la Bretagne est renvoyée à sa réalité : manque de production qui augmente le coût du KW.

Avec la déréglementation en débat actuellement, sachant que la péréquation tarifaire des prix de l'électricité est déjà interdite, il reste aujourd'hui la péréquation des coûts transport (RTE) qui permet encore de s'appuyer sur la solidarité française.

Le contenu de cette prochaine loi déterminera la survie industrielle de la Bretagne.

### Le RTE a fait un appel d'offre national pour passer les pointes de consommation nationalement

**Quelle cohérence !** La turbine à gaz de Montoir, proche de St Nazaire, a été la réponse en argumentant que cela allait aider la Bretagne... Les contraintes de distance avec Brest lui sont également applicables. Pourtant tout le monde a laissé faire.

Notons que si nous avons un souci de garantir l'arrivée de l'électricité en toutes circonstances sur la zone de Saint-

Nazaire, nous nous retrouverions avec des difficultés pour évacuer cette électricité. Cette situation est liée au fait que cette centrale évacuerait sur le réseau 225 kv injectant sur la Bretagne. Ce réseau 225 kv est déjà à la limite de la saturation.

Nous sommes dans la situation réelle où lors d'une forte consommation en Bretagne, il faudra arrêter cette turbine et parallèlement des coupures auront quand même lieu... Pourtant le premier justificatif de cette turbine était de secourir la Bretagne. C'est pourquoi, un deuxième appel d'offre a été lancé sur St Brieuc.

## ***Ouest France du 18 janvier 2007 - Arc International ferme son usine anglaise***

Arc International, dont le siège est à Arques (Pas de Calais), va fermer, fin septembre 2007, son usine de Sunderland, en Angleterre (240 personnes). Elle n'est plus rentable en **raison, notamment, du doublement du coût de l'énergie en Grande-Bretagne.** Elle a perdu 1,1 million d'euros en 2006. Le leader mondial des arts de la table (19 000 salariés) veut consolider ses produits de cuisson au four (Pyrex) en lançant une nouvelle gamme.

## **Depuis de nombreuses années la CGT annonce que la Bretagne risque de se retrouver en situation de rupture d'alimentation électrique, du fait de l'augmentation de la consommation locale**

### **Communiqué de la C.G.T. EDF-GDF Bretagne**

Depuis de nombreuses années la CGT annonce que la Bretagne risque de se retrouver en situation de rupture d'alimentation électrique, du fait de l'augmentation de la consommation locale.

Il n'existe aucun secours pouvant compenser un déficit de moyen de production (centrale de Cordemais) ou d'acheminement (ligne 400 000 volts). Cette situation est en rupture avec la philosophie qui a animé l'entreprise intégrée EDF au nom de la garantie de pérennité du Service Public, jusqu'en 2004, année de la libéralisation du système électrique. Les directives européennes ont, depuis, fait leurs effets. L'idée de secours en devenant ainsi « surcapacité » a grevé toute perspective de développement de production électrique nécessaire. La notion de « flux tendus » appliquée à l'électricité qui ne peut être considérée comme une marchandise comme une autre, car non stockable, n'accepte ainsi aucune défaillance.

Quand en plus, survient un problème technique diminuant la capacité de production de la principale centrale de la région Bretagne, le problème est grave !

Le vendredi 8 décembre la tempête a provoqué la chute d'une grue de chantier sur du matériel lié aux tranches 4 et 5 de la centrale de Cordemais. Le tapis roulant permettant l'acheminement du charbon a été détruit.

Aujourd'hui, il est envisagé l'utilisation de la tranche 5 au mieux courant janvier, ce que certains techniciens considèrent comme relevant d'un op-

timisme fou. La tranche 4, quant à elle, ne serait pas opérationnelle avant quelques mois. La tranche 2, arrivant en secours, a connu à son tour quelques déboires. Deux fois 600 Mw indisponibles pour le passage de l'hiver en Bretagne imposent de fait des coupures d'alimentation électrique. La Bretagne, n'ayant jamais vu sa situation d'alimentation électrique considérée de façon sérieuse, devra endurer des coupures électriques durant cet hiver.

**Qui décidera de qui subira ces coupures ?** Nous pensons que les usagers ne peuvent en aucun cas supporter la défaillance de l'Etat qui a laissé la Bretagne glisser doucement et durablement dans cette situation. Cependant devons-nous accepter que des coupures industrielles soient l'outil d'un chômage technique organisé ? RTE devra dédommager ses clients en cas de coupure.

Les décideurs ont mis les Bretons dans une situation inextricable. Quand bien même l'outil industriel devrait être réparé, dans les temps, pour éviter toute coupure électrique, ce qui est quasi impossible, le signal d'alerte donné devra être considéré avec l'urgence nécessaire. En effet, la désorganisation et la déresponsabilisation mettent aujourd'hui le développement économique de notre région comme celle de PACA, entre parenthèses.

Face à cette situation, quels moyens de production et de transport électrique faut-il développer pour le court, moyen et long terme ?

Si aucune décision ne devait être prise rapidement concernant un développement des outils de production électrique sur la région, la déréglementation du secteur électrique et gazier serait une terrible machine à

détruire l'emploi breton. La politique tarifaire nécessite une approche particulière pour garantir la possibilité de chacun à pouvoir vivre et travailler au pays.

A l'évidence, la déréglementation qui nous a conduit dans cette situation doit être stoppée et corrigée par une reprise en main des responsables politiques.

Le projet de loi de déréglementation totale du marché énergétique de l'électricité et du gaz, prévu à l'échéance de juin 2007, doit être gelé. Mesurons bien qu'il est moins douloureux de corriger la trajectoire plutôt que de foncer droit dans le mur.

**La CGT alerte depuis plus de 10 ans du développement de cette situation particulière. Nul ne peut dire que c'était imprévisible ou qu'il ne savait pas.**

*Dernière minute du 19 janvier 2007*

*Pour passer cette période décembre-janvier, EDF a mobilisé des groupes électrogènes de forte puissance (400 KVA) et de moyenne puissance (60 KVA). L'immobilisation de ces matériels pénalise les autres régions touchées par les dernières tempêtes. Si le redoux a sauvé la Bretagne des coupures, l'hiver, lui, n'a pas dit son dernier mot.*

**Communiqué fédéral C.G.T. EDF-GDF du 9 novembre 2006****LE SERVICE PUBLIC INTÉGRÉ\* EVITE LA COUPURE GENERALE !**

Le samedi 4 novembre dernier, le Réseau de Transport Electrique Européen a connu sa deuxième panne majeure depuis la mise en oeuvre de la déréglementation. Si la première qui concernait l'Italie en 2003 s'est circonscrite à ce pays, c'est bien la situation de la péninsule qui, en limitant de fait son impact aux frontières terrestres, en a borné les effets.

Celle qui a eu lieu en Allemagne a eu un impact plus conséquent, dû à la situation géographique centrale de ce pays dans l'Europe.

Nous avons connu déjà une alerte au mois d'août dernier venant des pays de l'est de l'Europe, mais qui avait pu être contenue.

A la suite d'interventions programmées sur des ouvrages électriques allemands et d'une montée en puissance de la production au nord de l'Allemagne (probablement éolienne), des transits de puissance très importants n'ont pu être maîtrisés et en générant des déclenchements en cascade, ils ont entraîné la séparation de l'Europe en trois zones. Celle couvrant la partie française a subi une chute de fréquence instantanée à 49 Hz. La zone Sud-Est est également passée en sous-fréquence, mais se stabilise à 49,75. La zone Nord-Est est montée en fréquence à 51Hz pour ensuite se stabiliser autour de 50,5Hz.

Les diverses enquêtes en cours devront nous éclairer sur les causes (prises de risques, aléas imprévisibles, erreurs humaines, etc.). A l'évidence, les chantres du libéralisme et de la dérégulation opteront pour la fuite en avant, et plus de financiarisation du système électrique européen. Il nous semble pourtant qu'il faudra être attentif à l'influence des critères marché qui génèrent un appel important de la zone est de l'Europe (car moins chère). La réalité des flux énergétiques n'est plus la même dans un contexte de gestion par le marché.

**Il faut cependant noter :**

- Les délestages par les protections fréquence-métriques installées sur le réseau de distribution français (environ 40% des 13300 MW délestés au total) ont très clairement permis de sauver le réseau national et de façon simultanée avec l'ensemble des distributeurs des autres pays, sauver l'Europe.
- La production hydraulique a permis de remettre à niveau rapidement le réseau national et européen.
- Les gros moyens de production, notamment nucléaires, sont « calibrés » pour supporter des variations de fréquence assez importantes et ont maintenu le réseau au moment de l'écroulement de fréquence. De même, la réaction du personnel dans une logique de service public intégré a, sans conteste, permis une coordination des actions prises depuis la production jusqu'à la distribution.

**A contrario :**

- Les **éoliennes** et autres cogénérations ne sont que

rarement « calibrées » pour supporter ces variations de fréquence. Leur déclenchement quasi immédiat a aggravé de façon importante la situation au moment où il s'agissait de rajouter de la production.

**Cela montre qu'il est nécessaire d'avoir à coté de ces productions renouvelables ou de pointe, utiles par ailleurs, une structure de parcs de production permettant de sécuriser le réseau et de compenser leur versatilité. De ce point de vue, l'implantation des moyens de production et les maillages des réseaux avec une forte notion de proximité par rapport aux lieux de consommation sont des éléments essentiels.**

De même, il est nécessaire que les recherches soient accélérées pour fiabiliser leur tenue aux aléas pouvant survenir sur un réseau électrique.

La facilité accordée au développement de la production éolienne et de cogénération mise face aux difficultés de développement du réseau THT, donc de capacité d'évacuation de cette puissance produite, nous amène à constater un déséquilibre conséquent. Cette situation doit trouver une issue permettant une mise en oeuvre cohérente et harmonieuse, notamment en termes de délais de procédure administrative pour construction.

**De façon synthétique, les structures héritées de l'histoire du service public intégré EDF ont sauvé le réseau. La rapidité d'intervention, la collaboration et le professionnalisme des équipes d'EDF et de RTE ont permis de limiter la durée de l'incident. En sera-t-il de même après quelques années de relations polluées par des considérations financières ?**

Il est à craindre que les conclusions des enquêtes soient déjà écrites pour aller vers des solutions ayant pour seul objectif de pousser plus loin la déréglementation du système électrique européen.

Une ou des commissions d'enquête indépendantes sont impératives au risque de ne pas s'engager vers de véritables solutions

**Pour notre part, nous mettons en débat notre proposition d'Agence Européenne de l'Energie. Notre objectif est que les usagers européens disposent tous de l'énergie de la meilleure qualité possible au coût le plus bas possible**

\* Cela veut dire, que l'entreprise publique gère de la production jusqu'à la livraison chez l'utilisateur.